



DLA... un accompagnement personnalisé

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) permet aux associations et entreprises solidaires de bénéficier de la mise à disposition d'un consultant. Mis en place par l'Etat, la Caisse des Dépôts et les collectivités locales, le DLA a pour objet d'accompagner et de soutenir les associations et les entreprises solidaires dans leurs stratégies de développement de projets, de consolidation financière et de pérennisation de leurs emplois.

Les bénéficiaires :

Toutes les structures de l'économie sociale et solidaire créatrices d'emploi, et plus particulièrement :
Les structures d'insertion par l'activité économique : ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises adaptées
Les structures intervenant dans le champ des services à la personne
Les structures d'utilité sociale développant une activité économique

Qui contacter ? :

En Alsace, ce dispositif est porté par Alsace Active, financeur solidaire pour l'emploi.
Deux adresses, deux contacts :

Bas-Rhin :

Stève DUCHENE
Chargé de mission DLA 67
21, Boulevard de Nancy
67000 STRASBOURG
03 88 23 87 43
sduchene@alsaceactive.fr

Haut-Rhin :

Nadia OUROUH
Chargée de mission DLA 68
48, rue Franklin
68200 MULHOUSE
03 89 43 96 13
nourouh@alsaceactive.fr